

# PV CHSCT 30 SEPTEMBRE 2016

*Etaient présents Messieurs Marie, Avy, Vaquette, Marotte.*

*Monsieur Marie, président du CHSCT, était assisté de Monsieur Avy.*

## 1. Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Vaquette se propose.

Il est élu à l'unanimité.

## 2. Approbation PV 25 mars 2016.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Vaquette a apporté ses excuses face au retard de rédaction.

## 3. Approbation PV 20 juin 2016.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

## 4. Taux de fréquence

	Mois	AT sur le mois	Cumul	AT en cumul avec arrêt
Juin 2016	0		66	(10)
Juillet 2016	100.91	(2)	64.21	(11)
Aout 2016	49.26	(1)	62.62	(12)

*Sur la période comprise entre juin et juillet, un AT n'a pas été reconnu par la sécurité sociale.*

## 5. Taux de Gravité

	Mois	Cumul
Juin 2016	3.49	3.54
Juillet 2016	4.29	3.61
Aout 2016	5.02	3.76

## 6. Analyse des accidents

**Juin 2016 :**

Aucun accident pour les embauchés.

3 AT INTERIM DONT 1 AT DE TRAJET

Un des salariés a eu un pied coincé entre transpalette et mur.

Un autre a eu une douleur main en manipulant un colis.

En ce qui concerne l'accident trajet : on a fait un refus de priorité au salarié concerné : douleur au genou.

Pour le mois de juin, la gravité est fortement impactée par des arrêts de longues durées. (Réant, Wigreux, De Belvalet et Huguet)

**Juillet 2016 :**

2 AT chez les CDI

Monsieur Poidevin en réception : douleur en bas du dos en manipulant un colis.  
Monsieur Devigne a reçu une sangle en chargeant une semi.

4 AT INTERIM

Un pour une douleur pectoral en tirant des colis  
Un autre pour une douleur en bas du dos en déposant un colis  
Un autre a eu une douleur au genou en marchant dans une allée.  
Enfin, un mal au dos en tirant un combis.

Pour le mois de juillet, tout comme le mois de juin, la gravité est fortement impactée par des arrêts de longues durées. (Réant, Wigreux, De Belvalet et Huguet), auquel s'ajoute les jours d'arrêt des deux accidents cité précédemment pour la population CDI.

**Août 2016 :**

1 AT chez les CDI

Monsieur Guilluy a eu une douleur à la poitrine en ouvrant la double paroi de la semi.

2 AT intérimaire sans arrêt :

Un s'est fait rouler sur le pied : contusion

Un autre a eu une douleur au dos en préparant un colis.

Pour le mois d'août la gravité est fortement impactée par des arrêts de longues durées. (Réant, Wigreux, De Belvalet et Huguet), auquel s'ajoute les jours d'arrêt de l'accident cité précédemment pour la population CDI. Nous avons aussi une rechute de Monsieur Dupretz qui va peser sur le taux de gravité.

## 7. Mise à jour du Document Unique

Il n'y a pas eu de mise à jour du document unique.

Monsieur Marie propose aux membres du CHSCT d'apporter leurs remarques ou suggestions le cas échéant.

Monsieur Vaquette indique que suite à la récente formation des membres du CHSCT, des remarques ont été formulées par la formatrice.

- En ce qui concerne le document unique, il n'est pas expliqué le système de notation particulièrement la fréquence. Comment est mesuré la notation d'un poste bien précis ? *Monsieur Avy indique que la notation est en fait défini dans le logiciel établi par les éditions législatives. On mesure l'exposition au métier, à l'unité de travail. Monsieur Marie indique que si on a le sentiment que l'on peut être perfectible, il n'y a aucun problème à en faire état et à en discutant. Il ne faut pas hésiter à apporter nos avis respectifs.*
- Monsieur Vaquette indique que dans le document unique, il n'y avait pas de regroupement des problèmes par unité de travail. N'est-il pas possible de n'extraire qu'un service par exemple ? *Monsieur Avy indique qu'il est toujours possible d'appliquer des filtres sur un fichier excel.*
- Monsieur Vaquette indique que bien que le document unique est consultable par tous, il risque d'être lourd à lire en l'état. En faisant un filtre par secteur, il pourrait être utile de réaliser un affichage dans les différents services. Ainsi, les salariés en auraient une lecture simplifiée et pourraient avoir un regard critique sur les points traités. *Monsieur Marie indique en effet qu'au-delà de la notation, il faut s'assurer que l'ensemble des risques est répertoriés.*
- Monsieur Vaquette indique que l'usage de l'escalier principalement pour le service administratif comporte des risques de chutes qui ne sont pas répertoriés dans le document unique. *Monsieur Marie indique que cela est vrai. Monsieur Avy indique que l'on peut ajouter ce point.*
- Monsieur Vaquette indique que l'usage du pistolet en gel comporte un risque sonore non répertorié également. *Monsieur Marie indique que cela est vrai. Monsieur Avy indique que l'on peut ajouter ce point. Monsieur Marie indique que le document unique doit vivre. Réaliser un affichage est très certainement intéressant.*

- Monsieur Marotte indique que dans le document unique, Monsieur Bélart est encore indiqué en fonction sur le document unique. *Monsieur Marie indique que les actions sont menées par la Direction quoiqu'il en soit. Monsieur Marie indique que c'est vrai mais que de toute manière c'est la direction qui apporte des réponses. C'était le cas par exemple lors de l'intervention de Monsieur Delalleau et de l'inspection du travail ensuite ; Monsieur Marie avait une obligation pénale. Faute de proposition, il a fallu définir des éléments : décalage horaire,... On ne peut pas mener de front tout. Il y a des gens qui ont eu un rôle à mener dans leur environnement. Le gel a favorablement évolué. En fruit, il y a encore du travail en cours. La zone tampon n'est pas mise en place encore ce jour. Il y a un vrai questionnement autour des fruits et légumes. Monsieur Marie indique qu'il y a un cahier des charges qui est défini, mais non signé et non applicable. Il est prévu que la réception s'arrête à dix heures et que la préparation ne commence qu'à partir de cette fin de poste. Le fait de déplacer des horaires n'est pas forcément appréciable. Pour certains il aurait été possible à d'autres horaires. Tout comme en gel, le fruit peut évoluer au-delà de la tenue de fonction de telle ou telle personne. Les actions sont toujours en cours.*
- Monsieur Vaquette évoque le panneau SST (nuit, jour). Il serait souhaitable qu'il soit mis à jour. Des salariés auparavant de jours sont de nuit aujourd'hui. Sur le panneau, on a bien plus de SST déclaré le jour par rapport à la population la nuit. *Monsieur Marie indique que les responsables de services sont formés systématiquement. Monsieur Vaquette indique qu'ils ne sont pas affichés dans ce cas. Imaginons un instant qu'un intérimaire fasse un accident et qu'il est entouré également d'autres intérimaires sans la moindre présence CDI. Il aura du mal à trouver rapidement un SST. Il serait préférable que les SST aient un signe distinctifs comme un brassard afin qu'ils puissent être reconnu de suite. Monsieur Avy indique que les intérimaires sont intégrés avec des points sécurité : SST, point évacuation,...Monsieur Marie indique que l'intégration se déroule sur une durée de 7 heures en salle. Malgré tout, l'identification des SST est à travailler. Ce n'est pas une mauvaise idée. Monsieur Avy indique qu'il faudra mesurer le degré d'information des nouveaux arrivés.*
- Monsieur Vaquette évoque le dernier exercice d'évacuation. Tout le monde n'avait pas de gilet. Des personnes n'avaient pas été évacuées. *Monsieur Marie indique que lors de l'exercice d'évacuation, effectivement du personnel concerné n'a pas mis de gilet. L'évacuation était trop longue et un chauffeur n'est pas sorti. On prend son temps, on rigole, il y a beaucoup de choses à dire. Monsieur Marotte indique qu'il faudrait chronométrer. Monsieur Marie indique que l'on doit retravailler sur ce type de démarche.*

- Monsieur Marotte indique que l'on doit revoir le plan d'action lors d'un accident. Aujourd'hui, en cas d'accident, on doit prévenir le chef d'équipe. En premier lieu, il faudrait d'abord prévenir un SST. *Monsieur Marie indique que la consigne permanente qui n'est pas appliquée, c'est d'abord prévenir le SST, puis un membre du CHSCT. Dans l'absolu, il faut réaliser une enquête. On est loin de cela.* Monsieur Vaquette indique que ce n'est pas ce qui est indiqué dans la procédure écrite figurant dans le dossier « commun », visible sur les PC de l'établissement. *Monsieur Marie indique en effet, qu'il s'agit de l'objectif recherché. Il faut remettre en place ce sujet le plus rapidement possible. Il faut réessayer de tendre à des enquêtes systématiques.*
- Monsieur Vaquette évoque notre visite de l'infirmerie et le contenu des trousse de secours : trousse incomplète. *Monsieur Marie indique qu'une démarche de la région nord est mise en place. On pourrait y avoir une amélioration dans la résolution de certains problèmes. Les managers et les collaborateurs pourraient être associés à la résolution de certaines anomalies. Cette démarche sera présentée très prochainement lors d'une réunion CE. Il y a un cabinet qui travaille sur la mise en place de groupe de travail pour travailler sur différents chantier dont la gestion des trousse à pharmacie.* Monsieur Vaquette indique que la formatrice a indiqué qu'en fait, il ne faut pas faire une mise à jour des trousse de manière mensuelle. Chaque SST doit être les seuls habilités à utiliser les produits et doivent être les seuls à compléter et/ou remplacer les produits au fur et à mesure. Personne d'autres ne devrait avoir accès aux trousse pharmaceutiques. Des salariés se soignent plus ou moins bien. *Monsieur Marie indique en effet qu'il faut travailler sur ce sujet.*
- Monsieur Vaquette indique qu'il est interdit selon la formatrice la présence de produits pharmaceutiques à base d'iode. Monsieur Marotte indique que des salariés peuvent avoir des allergies. *Monsieur Avy indique que l'on n'a pas eu d'avis du médecin du travail sur le sujet.* Monsieur Vaquette indique qu'il existe sur le site de l'INRS, des listes types sur lesquelles on pourrait s'inspirer. Monsieur Vaquette indique qu'il faut aussi des gants. Bien souvent, les SST ne se lavent pas forcément les mains alors que l'on a des travaux salissant. Monsieur Marotte indique aussi l'absence de couverture de survie sachant que l'on travaille dans des environnements frais ou froids. *Monsieur Marie indique qu'il prend bonne note de tous ces éléments.*

Fin de réunion 11H05

Le 05 octobre 2016,  
Vaquette Olivier  
En tant que secrétaire du CHSCT